

## COMPTE-RENDU

### COPIL EVALUATION DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU SAGE DE L'ELORN

**Jeudi 5 décembre 2013**

#### Etaient présents :

Thierry FAYRET, Philippe MASQUELIER, Jérôme VASSAL, Nolwenn LE GAC, Gwénola LE MEN, Ella CARIOU (Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Jean-Yves KERMARREC (AAPPMA Elorn) ; Benoît HUOT (Moulins du Finistère) ; Anne-Laure CADIOU (Préfecture maritime) ; Hervé SEVENOU (Chambre d'Agriculture) ; Denis SANQUER (Agriculteurs des Bassins Voisins de l'Elorn)

Alain PASQUIER (C.C.P.L.D) ; Pierre-Yves CLAVIER (Brest métropole océane) ; François COLLEC (mairie Loperhet) ; Jean-Claude LE TYRANT (mairie Daoulas) ; Lucien VIGOUROUX (mairie Pencran) ; Yvon JAOUEN (mairie Guipavas) ; Bernard MANAC'H (Syndicat Plateau Ploudiry) ; Laurent MAZURIE (mairie Saint-Servais) ; Daniel QUEFFELEC, Pascal SCHROER (mairie Landerneau) ; André MARREC (mairie Plouédern) ; Noël MERIES (mairie Lanneuffret) ; Anne-Marie EMILY (mairie Tréflévénez)

Pierre PROD'HOMME (Agence de l'Eau) ; Elise BABOULENE (Conseil Régional) ; Vladimir DE LAPOUGE (Conseil Général)

#### Etaient excusés :

Sophie KUHN (bureau d'études ADAGE) ; Pascal CRENN (FDSEA) ; Jean-Jacques PITON (mairie Ploudiry) ; Jean-Louis VIGNON (mairie Saint-Urbain) ; M. BESCOND (mairie La Forest-Landerneau) ; Laetitia LE GURUN (P.N.R.A) ; Paulette DUBOIS (mairie Brest) ; Patrick MONFORT (IFREMER)

Le Président Thierry Fayret introduit la réunion de ce troisième et dernier comité de pilotage de la démarche d'évaluation du contrat 2011-2013 sur le bassin versant du SAGE de l'Elorn. Ce travail servira à définir les orientations du futur programme d'actions sur le bassin, qui devrait être concrétisé par un contrat pluriannuel avec les financeurs.

T. Fayret excuse l'absence de Sophie Kuhn, du bureau ADAGE, qui a accompagné cette démarche d'évaluation, menée par ailleurs sur la plupart des autres bassins versants bretons.

Jérôme Vassal, au moyen du diaporama ci-joint, rappelle le déroulement de cette démarche d'évaluation, qui s'est appuyée sur 3 réunions du comité de pilotage :

Lors de la première réunion le 30 mai, le descriptif des actions et des indicateurs d'avancement du contrat a été présenté, et des « questions évaluatives » ont été formulées pour servir de base à une démarche d'analyse ainsi qu'à des entretiens passés notamment auprès d'élus et d'agriculteurs du bassin pour recueillir leurs avis critiques et suggestions.

La deuxième réunion, le 19 septembre, a permis de présenter les principales réponses aux questions évaluatives ainsi qu'une analyse des indicateurs d'évolution des actions et résultats ; les principaux résultats de l'enquête statistique agricole régionale ont notamment été présentés.

La réunion d'aujourd'hui doit permettre de faire ressortir des pistes d'évolution pour les actions futures, en fonction des résultats obtenus mais aussi du ressenti et des attentes des partenaires.

J. Vassal propose de débattre des propositions relatives aux différentes questions évaluatives, regroupées par thèmes, sur la base du diaporama présenté :

Q1 : stratégie de communication sur le SAGE et les enjeux eau.

J. Vassal rappelle le constat d'une difficulté à mobiliser les acteurs en parallèle d'un sentiment de sur-sollicitation ; le SAGE est à la fois peu connu et vécu comme une « couche supplémentaire » ; parallèlement, les différentes actions de communication proposées (notamment les réunions publiques) n'ont pas toujours eu le succès de participation escompté.

Pascal Schroer pense qu'il faut essayer de profiter au mieux des événements organisés par ailleurs (événements communaux ou associatifs).

Benoit Huot suggère d'informer plus spécifiquement les riverains, qui sont particulièrement concernés.

Pierre Prod'Homme cite l'exemple de la campagne de communication et de consultation effectuée pour la révision du SDAGE, qui a été lourde mais a donné quelques résultats.

Le questionnement sur la pertinence d'un identifiant spécifique au SAGE est posé.

Jean-Yves Kermarrec pense qu'un identifiant du Syndicat de bassin est plus pertinent.

T. Fayret estime qu'un logo spécifique serait un plus, mais rappelle qu'il existe actuellement 2 instances délibérantes : le Syndicat de Bassin de l'Elorn et Brest Métropole Océane, qui sont les 2 maîtres d'ouvrage des actions d'animation.

François Collec rejoint l'avis de J-Y Kermarrec.

Jean-Claude Le Tyrant émet l'idée que le SAGE puisse formuler des avis (évaluations) sur les politiques de l'eau de chaque commune du bassin.

P. Schroer pense que la porte d'entrée pour élaborer les outils de communication ne doit pas être le SAGE en tant que tel (qui ne parle pas beaucoup au grand public) mais les actions menées.

T. Fayret pense qu'un logo apporterait vraiment quelque chose.

Elise Baboulène estime qu'un logo réalisé sur une base commune à celui du Syndicat de bassin serait bien.

J-Y Kermarrec insiste sur l'importance des sorties de terrain, qui sont une très bonne base de communication ; il est essentiel de communiquer sur la richesse du patrimoine rivière et de montrer quelques actions symboliques menées ; il cite en exemple le futur sentier pédagogique le long de la rivière, qui peut être un très bon support, et soumet l'idée d'une exposition à Landerneau pour informer le grand public ; enfin, il propose qu'un chantier de rivière annuel soit organisé pour faire participer concrètement les différents acteurs de l'eau.

J-C Le Tyrant cite également le projet de sentier le long de la Mignonne.

J. Vassal indique qu'un plan de communication étoffé, confié à un prestataire spécialisé, est prévu sur les premières années du prochain contrat de bassin ; il prendra en compte ces différentes remarques et suggestions ; l'année 2014 sera sans doute particulièrement mise à profit pour communiquer auprès des nouveaux élus.

Q2, Q3, Q6, Q8 : adaptation des outils et actions du contrat par rapport aux objectifs du bassin.

J. Vassal rappelle l'analyse critique des M.A.E, jugées peu attractives, et plus globalement des différents outils jugés peu efficaces pour modifier sensiblement les pratiques agricoles au regard des contraintes économiques ou réglementaires ; le même constat est fait notamment pour l'assainissement individuel, malgré l'existence d'incitations financières dans les zones prioritaires (dont la définition est par ailleurs parfois perçue comme injuste).

De nombreuses actions sont cependant efficaces et globalement bien perçues, comme la coordination des travaux d'entretien des milieux (rivières et zones humides), de réfection du bocage ou d'accompagnement des collectivités (désherbage communal, assainissement, eaux pluviales) ; les petites communes se sentent parfois bien démunies depuis l'abandon de l'assistance à maîtrise d'ouvrage par les services de l'Etat.

Hervé Sévenou estime que, si le gros du chiffre d'affaires et des préoccupations de l'éleveur se situe classiquement dans son élevage, cela n'empêche pas que les paysans soient sensibles aux autres aspects. D'autres préoccupations (I.C, réglementation) passent cependant souvent avant les attentes du SAGE ; l'environnement du paysan est compliqué, et il est difficile de s'impliquer ; la démarche de SAGE n'est pas perçue comme réglementaire.

Laurent Mazurié et Denis Sanquer estiment que les questions posées apparaissent critiques et la présentation des résultats négative (pour le monde agricole) dans leur formulation même ; les agriculteurs, dont les exploitations et les pratiques ont nettement progressé depuis 10 ans, sont surtout écrasés par la paperasse et les contrôles.

T. Fayret note en tous cas que la mobilisation autour des M.A.E n'a pas été forte.

Il ne s'agit pas ici d'être critique sur les acteurs, mais sur les outils à disposition.

P. Prod'Homme estime que la question de l'efficacité du contrat est ici clairement posée : les financements sont-ils efficaces ?

B. Huot témoigne que les propriétaires de moulins sont eux aussi écrasés par la réglementation, et qu'il y a d'autres corps de métiers en souffrance.

H. Sévenou évoque des discussions en cours à la chambre d'agriculture sur la nécessité de découpler les conseils cultureux de la vente de produits.

Nolwenn Le Gac, animatrice agricole du Syndicat, détaille ensuite un projet de programme agricole pour les années à venir, basé sur des clés d'entrée (dans les exploitations et leurs possibilités d'évolution de pratiques) à thèmes (érosion, pollutions bactériologiques, fuites d'azote, désherbage). *cf. diaporama.*

H. Sévenou estime que pour mobiliser le monde agricole, il faut utiliser une approche économique, et travailler avant tout sur les filières en place.

D. Sanquer confirme l'importance de l'approche technico-économique, et pense qu'il faut rapprocher les agriculteurs par types de productions.

J. Vassal informe que les orientations du programme agricole prévisionnel empruntent cette voie, en utilisant les clés d'entrée des différents diagnostics individuels prévus ; il annonce également le probable engagement dans une démarche d'analyse technico-économique, coordonnée par le CRESEB au niveau régional.

Q4 : définition d'objectifs quantifiés précis dans le contrat.

J. Vassal rappelle que les objectifs du contrat ont été extrapolés de ceux définis dans le SAGE, et qu'un tel travail est délicat pour un pas de temps court (contrat de 3 ans) ; il rappelle également l'existence de l'outil de suivi tableau de bord des indicateurs du SAGE, que le Syndicat va faire évoluer en fonction de la pertinence ou de la difficulté de recueil des différents indicateurs pressentis ; Jérôme Vassal présente Ella Cariou, qui vient de rejoindre le Syndicat de bassin dans le cadre d'un service civique et qui est chargée de l'évolution et de la mise à jour du tableau de bord des indicateurs.

Vladimir De Lapouge insiste sur l'importance de disposer d'indicateurs chiffrés précis pour évaluer les actions menées.

Plusieurs remarques ont mentionné l'importance de disposer aussi d'indicateurs intégrateurs, permettant d'analyser l'évolution globale et non seulement les actions menées (ex : densité bocagère en lien avec les travaux de construction mais aussi les destructions de talus).

Q5 : implication des acteurs dans les instances de pilotage.

Parallèlement à l'élaboration du plan de communication, il est prévu de proposer régulièrement en CLE (qui a maintenant un rôle d'instruction des projets quant à leur compatibilité au SAGE) ou comité de pilotage (dont le rôle est le suivi et le pilotage des actions) des présentations / débats sur des sujets particuliers en lien avec les actions menées.

La période post-électorale 2014 sera particulièrement mise à profit pour remobiliser les membres élus.

Q7 : cohérence orientations du SAGE / économie agricole.

J. Vassal rappelle les remarques faites lors de la dernière réunion sur le manque d'analyse économique dans le cadre de l'élaboration du SAGE ; cette approche, qui a en fait été prise en compte dans le cadre de l'élaboration des scénarios du SAGE, est particulièrement délicate du fait des leviers très limités que peuvent constituer les actions du contrat en rapport avec les facteurs économiques.

Le projet d'étude avec le CRESEB, sur les impacts socio-économiques des modifications de pratiques agricole, devrait permettre d'approfondir prochainement cette approche.

H. Sévenou informe qu'un débat est en cours à la chambre d'agriculture concernant l'analyse de la plus-value du territoire.

En fin de réunion, B. Huot s'étonne que l'on parle peu des produits pharmaceutiques dans les programmes de bassin versant.

Philippe Masquelier répond que l'on est actuellement dans une phase de compréhension de cette problématique, qui sera peut-être un enjeu lors de la révision du SAGE.

P. Prod'Homme précise que la recherche des molécules est déjà effective, mais que l'analyse des impacts sur l'environnement n'est pas encore établie.

Thierry Fayret remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

§§§§§§§§§§§§§§§§